

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/65 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/41</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 95 (dont 20 pouvoirs)

POUR : 95 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le douze avril deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 05/04/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Louissette NOIRANT ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Marc LOUIS ; Thierry MACHINET ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Bruno VALET.

Représentés : Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN ; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY ; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR ; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN ; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON ; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN ; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET ; Eric POUCAËT donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE ; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.

OBJET : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN SITUE DANS LA PARCELLE CADASTRE AM N°255 ET AUTORISATION AU PRESIDENT DE CEDER LE BIEN

Vu la compétence obligatoire de la 2C2A « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2016/111 du Conseil communautaire en date du 14/12/2016 décidant d'acquérir auprès de la ville de Vouziers un bâtiment industriel, loué à l'entreprise AMI ainsi que du terrain d'assise, représentant une surface totale de 40 095 m², répartis sur les parcelles cadastrées AM 491 et AM 255.

Vu la délibération n°DC2017/40 du Conseil communautaire du 12/04/2017 décidant de conclure un avenant au bail de location conclu avec l'entreprise AMI de manière à réduire le périmètre du bien loué, soit une réduction de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n°255 ;

Vu l'avis des Domaines reçu le 08/03/2017 et déterminant la valeur vénale du terrain d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n° 255 à 80 000 € avec une marge de négociation de 10 % ;

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/41 du 12/04/2017

Considérant le prix de vente des terrains attenants, situés sur la ZAC de Vouziers, fixé à 13€ du m².

Considérant la nécessité de déterminer un prix de vente du terrain de 16 200 m² pris sur la parcelle AM n°255, compte tenu de l'offre d'achat effectuée par la SCI DEVIN ;

Vu les avis favorables remis par les Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars et le Bureau du 29 mars ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE:

- de vendre à l'amiable un terrain d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n° 255, située à Vouziers, représentant un montant de 210 600 €
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec la société SCI DEVIN assorti d'une condition suspensive au profit de l'acquéreur, à savoir l'obtention par celui-ci du permis de construire, puis de conclure la vente avec cette société dans le cadre d'une vente amiable.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SINCORET

